

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/07/2020  
Reçu en préfecture le 28/07/2020  
Affiché le   
ID : 059-215903691-20200724-20200724\_6B-DE

**DU 24 JUILLET 2020**

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 17
- de votants 27

L'an deux mil vingt

Le vingt quatre juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
Sous la présidence de Mme Corinne COLLET, Première Adjointe au  
Maire

**OBJET**

**VOTE DES TAUX  
D'IMPOSITION 2020**

Etaient présents : Corinne Collet, Damien Ramez, Chantal Desrousseaux, Christophe Riff, Marie-Pascale Thuillet, Christine Mercier, Jean-Michel Delannoy, Henri Dumoulin, Bernard Meresse, Alison Malaboef, Aboubakeur Ait Baha, Laura Philippe, Hubert Ledoux, Jean-Claude Réziga, Sonia Glineur, Carine Grand, Richard Preuvot

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/07/2020  
Et que la convocation du Conseil avait été faite le 16/07/2020

Etaient excusés : Salvatore Spoto, Laurent Blondeau, Sonia Pirotte, Agnès Devémy, Isabelle Plouvier, Gilbert Montay, Guy Collet, Philippe Baudrin, Béatrice Le Maignent, Véronique Porquet,

Procurations respectives à : Damien Ramez, Bernard Meresse, Laura Philippe, Laura Philippe, Damien Ramez, Henri Dumoulin, Corinne Collet, Corinne Collet, Christine Mercier, Alison Malaboef,

Un scrutin a eu lieu, Mme Alison Malaboef a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1336 B septies,

Vu la loi n° 80 -10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 voix contre, fixe les taux d'imposition pour l'année 2020 comme suit en décidant d'appliquer une variation proportionnelle de coefficient : 1,000 000.

	TAUX 2019	TAUX 2020	BASES	PRODUIT
Taxe d'habitation	23	23	3 187 000	733 010
Foncier Bâti	17,71	17,71	2 513 000	445 052
Foncier non Bâti	86,41	86,41	83 500	72 152
TOTAL				1 250 214

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 27/07/2020  
La Directrice générale des services

I. SERAFINI



COMMUNE : **369 MAING**  
 ARRONDISSEMENT : **59 VALENCIENNES**  
 TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE MARLY**



N° 1259 COM (1)

**TAUX**  
**FDL**  
**2020**

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

**I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS**

	Bases d'imposition effectives 2019 1	Taux d'imposition communaux de 2019 2	Taux d'imposition plafonnés 2020 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	3 131 751	23,00	>>>	3 187 000	733 010
Taxe foncière (bâti).....	2 427 746	17,71	>>>	2 513 000	445 052
Taxe foncière (non bâti).	81 704	86,41	>>>	83 500	72 152
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4		54 101			
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b		>>>			
				Total :	517 204

**II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2020 5**

1375 498	-	101 333	-		-		-		-		-		-	733 010
Produit nécessaire à l'équilibre du budget 6		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 7		Produit des IFR 8		Produit de la CVAE 9		TASCOM 10		DCRTP 11		Produit prévisionnel de TH
						23 951						517 204		Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)
														Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires 12

**2. CALCUL DES TAUX 2020 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE**

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2019 (col.2 ou 3) 6	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE 7 8	Taux de référence 2020 (col.6 x col.8) 9	3. TAUX VOTES 10	Bases d'imposition prévisionnelles 2020 11	Produit correspondant (col.10 x col.11) 12
Taxe foncière.....	17,71	$\frac{517204}{2513000} = 1,000000$			2 513 000	
Taxe foncière (non bâti).....	86,41				83 500	
CFE.....	>>>					
		Produit à taux constants (hors TH)	(6 décimales)			
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2020 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	

A LILLE  
 Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES  
 FRANK MORDACQ  
 le 11 MARS 2020

Le préfet,  
 le

A MAING  
 Le maire,

le 24/07/2020



COMMUNE : 369 MAING  
 ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES  
 TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE MARLY



N° 1259 COM (2)

TAUX  
**FDL**  
 2020

**ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020**

**III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

**1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 13**

Taxe d'habitation :	91 008
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	1 239
b. Baux à réhabilitation et autres allocations	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	269
Taxe foncière (non bâti) :	8 817
Taxe professionnelle / CFE :	
a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	
Dotation pour perte de THLV :	0

**2. BASES NON TAXEES 14**

<b>Bases exonérées par le conseil municipal</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi</b>	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
<b>Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles</b>	
	18 603
<b>3. CVAE 15</b>	
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

**4. PRODUIT DES IFER 16**

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

**5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX 17**

	Taux moyens communaux de 2019, au niveau		Taux plafonds 2020 15	Taux 2019 des EPCI 16	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2020 (col.15 – col.16) 17	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE 18		Taux de CFE perçue en 2019 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
	national 13	départemental 14				Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Taxe foncière (bâti).....	21,59	26,64	66,60	1,53000	65,07	>>>	>>>	31,02
Taxe foncière (non bâti).	49,72	55,87	139,68	11,05000	128,63	Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2019 :		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	national	communal	

<b>DIMINUTION SANS LIEN 19</b>	Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée	
	Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	